

La vie des sites Natura 2000 en Avesnois

Lettre d'info N°1 - Décembre 2022

- « Forêts de Mormal et de Bois l'Évêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre »
- « Forêts, bocage et étangs de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor »
- « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »
- « Forêt, bocage et étangs de Thiérache »

Édito - Nouvelle lettre, nouveau format !

Les Présidents des sites Natura 2000 sont heureux de vous présenter l'édition 2022 de la nouvelle lettre d'information Natura 2000 en Avesnois !

Cette dernière est le fruit de la fusion des 4 lettres réalisées jusqu'à aujourd'hui spécifiquement pour chaque site.

Ce nouveau format vous permettra d'avoir une vision globale des informations et des actions réalisées à l'échelle des sites Natura 2000 et de mesurer le chemin parcouru, en termes de conservation et de restauration des espèces et des habitats du réseau Natura 2000 depuis la création du premier site «Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor» en 1999.

Elle a également pour objectifs de mettre en avant le travail transversal réalisé par les propriétaires, les agriculteurs, les forestiers, les collectivités..., gestionnaires quotidiens de ces espaces naturels de qualité, que constitue le réseau Natura 2000 et enfin de vous

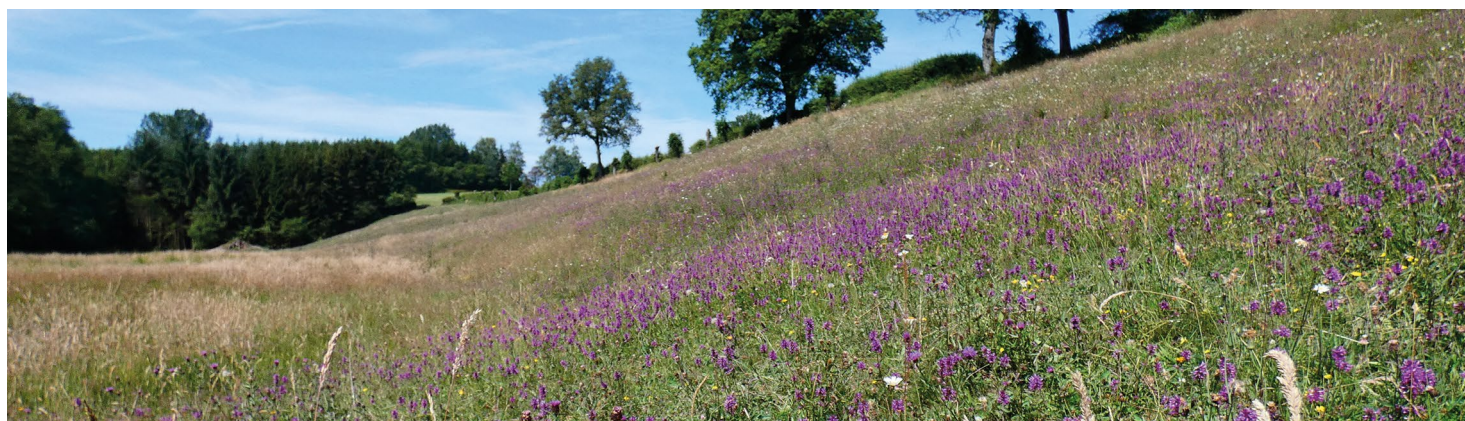
informer sur les outils contractuels (Contrats, Chartes, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques...) à votre disposition.

Les animateurs restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, que vous soyez concerné par une évaluation d'incidences ou que vous souhaitiez mettre en œuvre sur vos parcelles un contrat, une charte ou des mesures agro-environnementales et climatiques.

Alors surtout, n'hésitez pas à les contacter, ils se feront un plaisir de répondre à vos interrogations.

Viviane DESMARCHELIER

Jean-Claude BONNIN, Jean-Luc PÉRAT, Patrick DEHEN,
Présidents des comités de pilotages des sites Natura 2000



Prairie à Anor



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Un réseau de sites européens

Natura 2000 est un réseau européen qui vise à préserver des espèces et des habitats naturels considérés comme menacés à l'échelle de l'union européenne, tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux, culturels et régionaux dans une logique de développement durable. Il est constitué de sites remarquables identifiés pour la rareté ou la fragilité des milieux naturels et des espèces de faune et de flore sauvage qu'ils abritent.

Pour atteindre l'objectif de bon état de conservation de ce patrimoine naturel menacé, le dispositif Natura 2000 s'appuie sur un réseau de sites qui s'étend sur l'ensemble des états membres de l'union européenne, soit un total de 27 300 sites en Europe.



Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont les pierres angulaires du réseau Natura 2000 et découlent de deux Directives européennes : la Directive « Oiseaux » de 1979 pour les ZPS, qui protège les oiseaux menacés et leurs milieux de vie et la Directive « Habitats-Faune-Flore » de 1992, qui complète la précédente, pour tout le reste de la faune, la flore, et les habitats naturels. Ainsi, sur les 1 756 sites que compte la France, le département du Nord comporte 16 ZSC terrestres d'une surface totale de 12 005 ha et 4 ZPS terrestres d'une surface totale de 21 473 ha. Quant à l'Avesnois, il comporte 4 sites bénéficiant tous d'un Document d'Objectifs (DOCOB) approuvé, pour une superficie totale de 11 081 hectares.



Les sites animés par le Parc naturel régional de l'Avesnois

Au sein du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, la diversité et la qualité des milieux naturels, des forêts de feuillus, du bocage, des ruisseaux, du lac du ValJoly, des étangs, et des pelouses calcicoles offrent une richesse écologique, qui permet d'abriter des habitats et espèces floristiques et faunistiques patrimoniaux.

Le plus ancien site Natura 2000 classé en Avesnois est le site « Forêts, bocage et étangs de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor » plus connu sous le nom de « Site 38 ». Créé en 1999, il a fait partie des 34 sites pilotes au niveau national qui ont servi de laboratoires à ciel ouvert ! En 2015, deux autres sites ont été classés au titre de la Directive Habitat. Il s'agit des Zones spéciales de conservation des « Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre » et des « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs

versants boisés et bocagers ». Un seul site est désigné au titre de la directive « Oiseaux », depuis 2014, il s'agit de la ZPS « Forêt, bocage et étangs de Thiérache », qui abrite la Cigogne noire, espèce emblématique du territoire.

Le Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage (COPIL) est composé de représentants des collectivités territoriales, de la communauté scientifique, des services de l'État (la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer...) des usagers et des associations concernés par le site. Il participe aux différentes étapes d'élaboration du DOCOB en orientant et validant l'exécution des travaux. Enfin, il veille au bon déroulement des actions conformément aux cahiers des charges.

Le Document d'Objectifs

Pour chaque site Natura 2000, un Document d'Objectifs est élaboré. Il en représente le document stratégique de diagnostic et d'orientations pour tous les acteurs du territoire. L'opérateur élabore le DOCOB en concertation avec le COPIL.

Le Document d'Objectifs est réalisé en trois temps : l'élaboration de l'état initial du site aux niveaux écologique et socio-économique ; la définition des objectifs de développement durable, à l'aide de l'état initial, en concertation avec le COPIL ; la définition des mesures permettant d'atteindre les objectifs de conservation sous la forme de la charte, des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) et des contrats Natura 2000, contrats co-financés par l'Union européenne.



Les outils de mise en œuvre

La gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche participative des acteurs du territoire. Pour cela, il existe 3 outils contractuels :

Les contrats Natura 2000

Qui est concerné ?

Les propriétaires, les collectivités, et les associations.

Pour quoi faire ?

Actions à vocations écologiques sur des espaces non agricoles.

Ex : débroussaillage de pelouses calcaires, régénération naturelle, conversion de Peupleraie en Aulnaie...

Quels bénéfices pour le signataire ?

Aides financières en contrepartie de la réalisation d'actions en faveur des habitats et espèces de la directive et exonération d'une partie de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB).

Pour combien de temps ?

5 ans.

La charte Natura 2000

Qui est concerné ?

Les propriétaires, les collectivités, les usagers, et les ayants droits.

Pour quoi faire ?

La signature d'une charte comporte des engagements et des recommandations à mettre en œuvre, afin de gérer le parcellaire selon des pratiques en adéquation avec la conservation des habitats naturels de la directive. A noter que les actions de la charte n'occasionnent pas de surcoût pour le bénéficiaire (exemple : ne pas agrainer près d'une mare).

Quels bénéfices pour le signataire ?

Exonération d'une partie de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB), des droits de mutations à titre gratuit sous certaines conditions, elle garantit la gestion durable des forêts.

Pour combien de temps ?

5 ans.

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Qui est concerné ?

Les exploitants agricoles uniquement.

Pour quoi faire ?

Les MAEC sont des engagements permettant aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques aux enjeux environnementaux des sites.

Quels bénéfices pour le signataire ?

En contrepartie des travaux engagés, l'agriculteur perçoit une compensation financière annuelle par linéaire et hectare engagés.

Pour combien de temps ?

5 ans.



Gestion des berges de la rivière du Pont de Sains



Opération de fauche tardive de prairie à Baives

Vous avez des questions ?

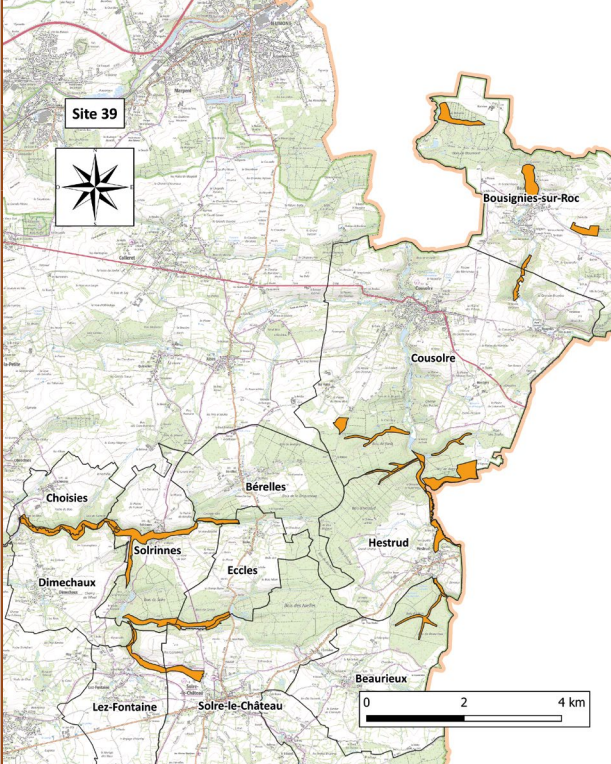
N'hésitez pas à nous contacter au 03 27 14 90 80

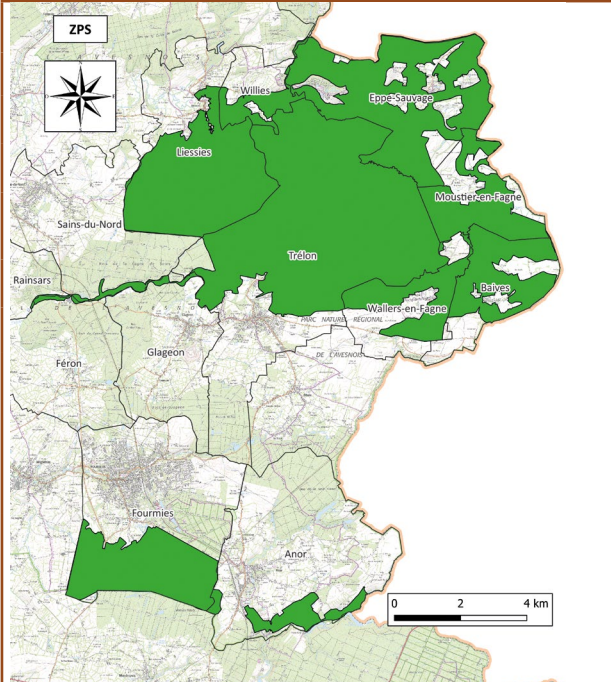
Les sites Natura 2000 en Avesnois

	FR3100509 « Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre »	
	Directive : Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE)	
	Désignation de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : 12 avril 2016	
	Date validation du DOCUMENT d'Objectifs : 17 avril 2015	
	Président du COPIL : Jean-Claude BONNIN (Maire de Locquignol)	
	Communes concernées : 3	
	Superficie : 987 hectares	
	Description succincte : La forêt de Mormal abrite des végétations de plaines et de montagnes, l'originalité de cette cohabitation fait du massif forestier un site naturel atypique. De nombreux ruisseaux jalonnent cette forêt ce qui lui donne, en plus, un intérêt pour la préservation des zones humides.	
	Espèces animales d'intérêt communautaire du site : 2 chauves-souris 2 poissons	Végétations d'intérêt communautaire du site : 1 végétation aquatique 1 végétation de mégaphorbiaies 2 végétations prairiales 3 végétations forestières

	FR3100511 « Forêts, bocages et étangs de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor »	
	Directive : Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE)	
	Désignation de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : 13 avril 2007	
	Date validation du DOCUMENT d'Objectifs : 2 septembre 1999	
	Validation de la mise à jour du DOCOB : 15 juin 2016	
	Président du COPIL : Jean-Luc PERAT (Maire d'Anor)	
	Communes concernées : 14	
	Superficie : 1709 hectares	
	Description succincte : Le site est caractérisé par la prédominance de forêts entrecoupées de vallées, de prairies et de rivières, qui abritent des espèces et des végétations rares et emblématiques. On retrouve comme habitats des forêts de Chênes et de Hêtres, des parois rocheuses, des pelouses calcaires, et comme espèces le Chabot, la Mulette épaisse, les Chauves-souris...	
	Espèces animales d'intérêt communautaire du site : 3 chauves-souris 1 moule d'eau douce 5 poissons 4 insectes	Végétations d'intérêt communautaire du site : 2 végétations aquatiques 3 végétations de pelouses 2 végétations prairiales 4 végétations forestières 8 végétations de pentes

Les sites Natura 2000 en Avesnois

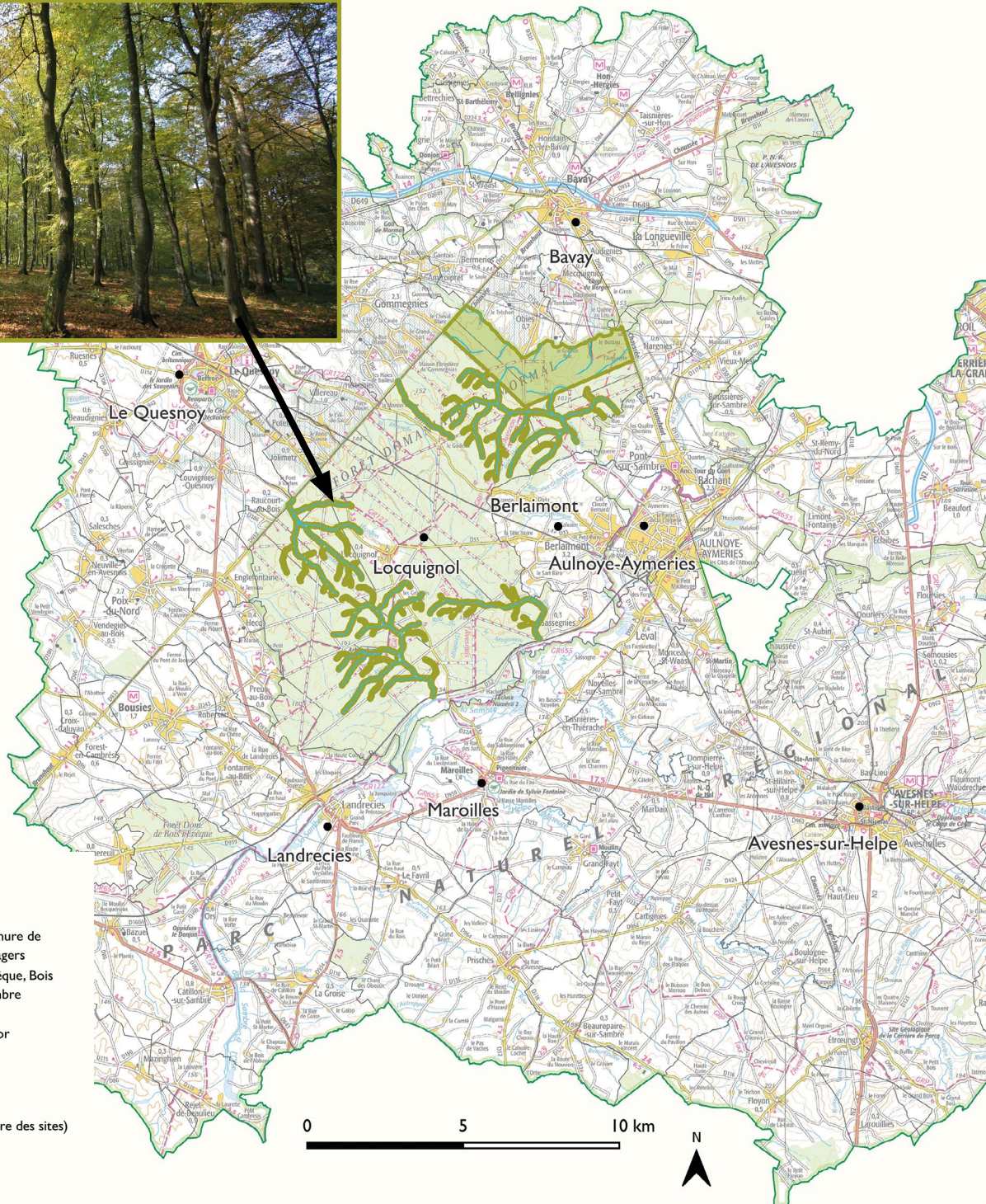
	FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »	
	Directive : Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE)	
	Désignation de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : 17 avril 2015	
	Date validation du DOCUMENT d'OBJECTIFS : 17 mars 2015	
	Président du COPIL : Patrick DEHEN (Maire de Solre-le-Château)	
	Communes concernées : 11	
	Superficie : 241 hectares	
	Description succincte : les rivières ont taillé des versants pentus dans les forêts et les prairies. Ces derniers sont particulièrement favorables pour le développement de végétations et d'espèces rares et menacées de la directive Habitat.	
	Espèces animales d'intérêt communautaire du site : 3 chauves-souris 1 moule d'eau douce 4 poissons 1 insectes	Végétations d'intérêt communautaire du site : 2 végétations aquatiques 2 végétations prairiales 4 végétations forestières 1 végétation de source pétri-fiante 8 végétations de « mégaphor-biaie » lisières et de berges

	FR3112001 « Forêts, bocage et étangs de Thiérache »	
	Directive : Directive Oiseaux (2009/147/CE)	
	Désignation de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) : 12 avril 2006	
	Date validation du DOCUMENT d'OBJECTIFS : 5 mai 2014	
	Présidente du COPIL : Viviane DESMARCHELIER (Maire de la commune d'Epe-Sauvage)	
	Communes concernées : 14	
	Superficie : 8144 hectares	
	Description succincte : Il s'agit du plus grand site Natura 2000 de l'Avesnois et le seul classé pour les oiseaux. Il est constitué d'une seule entité de 8 144 hectares, dans laquelle on retrouve des forêts, du bocage et des cours d'eau. Nous avons la chance d'avoir la présence de la rare Cigogne noire en période de reproduction sur le site.	
	Espèces animales d'intérêt communautaire du site : 23 espèces d'oiseaux	

Les sites Natura 2000 en Avesnois



Forêt de Mormal



Sites Natura2000

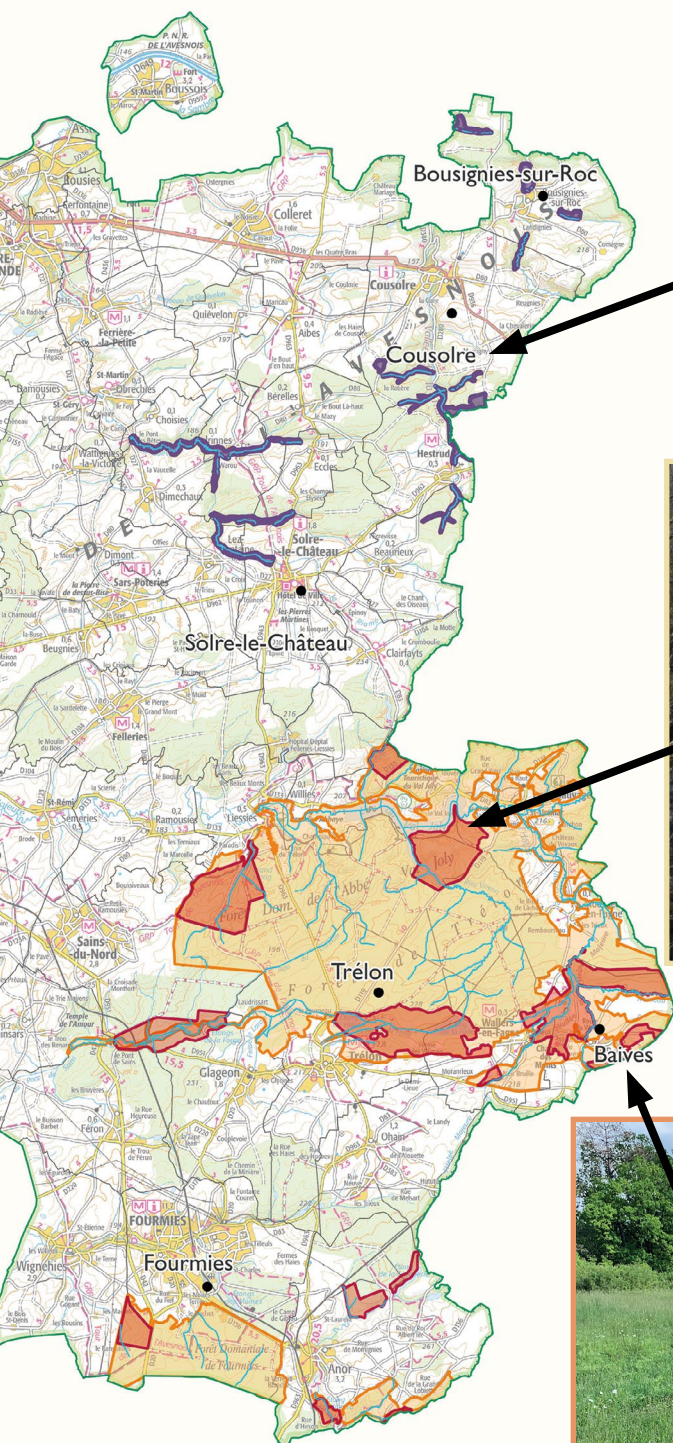
-  ZSC - Hautes vallées de la Solre, de la Thure de la Hante et leurs versants boisés et bocagers
-  ZSC - Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre
-  ZSC - Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor
-  ZPS - Forêt, bocage, étangs de Thiérache

-  Réseau hydrographique (dans le périmètre des sites)
-  Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois
-  Limites communales
- Communes principales

Sources
 Natura2000 : INPN®, 2020
 Hydrographie : ©IGN - BD TOPO®, 2021
 Scan25 : ©IGN 2022
 Limites communales, communes : ©IGN - BD TOPO®, 2021
 Réalisation : PNRA, 2022



Les sites Natura 2000 en Avesnois



Vallée de la Solre



Le ruisseau le Voyer à Trélon



La Réserve Naturelle Régionale des Monts de Baives

Que s'est-il passé sur les sites Natura 2000 en 2022 ? Les actions contractuelles

Les Contrats Natura 2000

De nombreux travaux ont été mis en place cette année dans le cadre des contrats Natura 2000 signés les années antérieures. En effet, le Parc naturel régional de l'Avesnois a accompagné la mise en œuvre de 8 contrats sur l'ensemble des sites Natura 2000 qu'il anime :

- Sur le site de la **ZPS**, plusieurs opérations ont été mises en œuvre avec notamment le dégagement d'une plantation forestière (taille des herbes et ronces aux pieds des plants pour favoriser la pousse) à Wallers-en-Fagne, ainsi que du débroussaillage et de la fauche avec exportation de milieux ouverts, sur le site de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Monts de Baives et de Wallers-en-Fagne (portées par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CEN),

- Sur le **Site 38**, Le CEN a mis en œuvre la gestion d'une roselière par fauche avec exportation des produits de coupe sur le site de la Ferme à Lunettes à Glageon. Sur la commune de Baives le Parc naturel régional de l'Avesnois a accompagné l'entretien des lisières étagées sur la Réserve Naturelle Régionale des Monts de Baives et de Bailièvre.

- Sur le **Site 39**, deux actions ont été réalisées : le dégagement d'une plantation forestière (Intervention consistant à supprimer la végétation qui concurrence des jeunes plants ou des semis naturels) cet automne sur la commune de Beurieux et la fauche exportatrice d'une mégaphorbiaie, (végétation haute se développant en milieux humides), située le long de la rivière de la Thure à Cousolre, dans le but d'éviter la colonisation de cette dernière par les ligneux.

- Enfin, sur le **Site 36**, le Parc a accompagné l'Office National des Forêts dans la finalisation de l'aménagement et de la mise en protection de deux blockhaus en forêt domaniale de Mormal, action réalisée en faveur des chauves-souris durant la période d'hibernation.



Gestion de la lisière étagée à Baives



Démonstration de l'utilisation de la barre d'effarouchement

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC sont des outils à destination des agriculteurs. Sur les sites Natura 2000, ces dernières visent à encourager les pratiques agricoles extensives favorables à la préservation des habitats et des espèces des deux directives Européennes. En contrepartie, les bénéficiaires sont rémunérés pour compenser les pertes financières et les surcoûts induits par les modifications de pratiques. A noter, que l'année 2022 fût une année transitoire entre l'ancienne et la nouvelle Politique Agricole Commune, et de ce fait, les contrats signés l'ont été sur un an au lieu de 5 ans habituellement.

Au total, 14 exploitants agricoles ont été accompagnés pour engager leurs parcelles dans divers pratiques :

- retard de fauche,
- entretien des haies (environ 8750 mètres linéaires) et des mares,
- absence totale de fertilisation (soit 80,4 ha), etc...

Les évaluations des incidences Natura 2000

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité de certains projets d'aménagement ou la réalisation d'activités humaines avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur les sites Natura 2000. Les activités soumises à évaluation des incidences sont encadrées par deux listes locales et une liste nationale qui décrivent l'ensemble des activités pouvant avoir un impact sur les habitats et espèces du site Natura 2000 et qui sont, de fait, soumises à évaluation des incidences.

En 2022, ce ne sont pas moins de 46 pétitionnaires qui ont sollicité l'appui des animateurs Natura 2000 sur l'ensemble des sites !

Le Parc naturel régional de l'Avesnois se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la réalisation du dossier Natura 2000, que vous soyez porteur d'un projet ou organisateur d'une manifestation sportive ou culturelle.

Pour en savoir plus sur le sujet, n'hésitez pas à nous contacter au 03 27 14 90 80.

Que s'est-il passé sur les sites Natura 2000 en 2022 ? Les actions de sensibilisation

Démonstration de matériel agricole en faveur de la protection de la faune sauvage

En partenariat avec la Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais, la Fédération des Chasseurs du Nord et l'Association de Développement Agricole et Rural en Thiérache-Hainaut (ADARTH), le Parc naturel de l'Avesnois a organisé une après-midi de démonstration portant sur l'utilisation de matériel agricole afin de préserver la faune sauvage.

Au total, 40 agriculteurs, élus et techniciens des sites Natura 2000, se sont donnés rendez-vous le 21 juin à Baives, sur une parcelle fauchée tardivement afin d'assister à la démonstration d'un drone à capteur thermique et d'une barre d'effarouchement. Ils ont également pu bénéficier, lors de cette rencontre, des conseils d'exploitants agricoles venus partager leur expérience sur ces dispositifs.

L'objectif principal était de sensibiliser les exploitants agricoles aux techniques de gestion douce, respectueuse de la biodiversité et des espèces de la directive oiseaux, notamment lors des périodes sensibles (printemps et été) pour la faune.



Démonstration de drones à capteurs thermiques



Démonstration de l'utilisation de la barre d'effarouchement

En effet, les périodes de fenaison coïncident avec les époques de nidifications des oiseaux tels que les Busards ou le Râle des genêts (*Crex crex*). D'autres espèces peuvent également être impactées durant la période de reproduction comme le Lièvre d'Europe ou le Chevreuil européen. L'utilisation d'une barre d'effarouchement ainsi que l'emploi de mesures complémentaires, comme la fauche tardive, la détection des animaux en amont de la coupe par drone, une vitesse adaptée durant celle-ci (<8km/h), permettent de préserver la faune sauvage lors des travaux de fenaison.

Pas de répit pour les Écrevisses Américaines !

Pour la 6^{ème} année consécutive, trois pêches aux écrevisses envahissantes ont été organisées à destination des habitants, petits et grands, des sites Natura 2000. Ces opérations, réalisées en partenariat avec la Fédération de Pêche du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA), ont pour objectif de lutter contre les Écrevisses américaines, espèces dites envahissantes. Cette action vise également à améliorer la qualité des cours d'eau en évitant l'altération des habitats, et la prédation sur les espèces piscicoles relevant de la directive habitats (Chabot commun, Lamproie de Planer) et à sensibiliser les habitants au dispositif Natura 2000. Au total, 123 participants ont répondu présents sur les communes de Bousignies-sur-Roc, Cousolre, et Eppe-Sauvage, les 7, 27 juillet et 3 septembre 2022 !

Petite nouveauté cette année, 12 écoliers du CP au CM2 de la commune d'Eppe-Sauvage ont eu droit à un cours particulier de pêche. Précédée d'une animation en classe visant à faire découvrir la faune dépendante des milieux aquatiques, les jeunes pêcheurs ont pu s'exercer à la pêche aux écrevisses avec l'appui de l'association de pêche locale. Bilan : peu de prises, mais beaucoup de sourires !



Pêche aux écrevisses envahissantes

A la découverte des paysages, de la faune et de la flore de Cousolre

Lors d'une balade familiale de 6 km, au cœur du site Natura 2000 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » 13 participants ont pu découvrir les différents paysages, cours d'eau, vallées humides et forêts, qui font la richesse de ces 241 hectares classés au niveau Européen.



Coupe de Saules en bord de cours d'eau

Opérations «mise en lumière» d'un cours d'eau !

41 élèves des lycées horticoles de Raismes et de Sains-du-Nord ont participé aux opérations d'abattage de Saules et de Prunelliers sur le site de la Ferme à Lunettes, à Glageon. Munis de scies et de coupe branches, les élèves dynamiques et volontaires ont réouvert une bande de 20 mètres le long de la rivière du Pont de Sains. En effet, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, propriétaire et gestionnaire du site, a pour objectif de favoriser les milieux abritant insectes aquatiques, crustacés et mollusques.

Que s'est-il passé en 2022 ? L'amélioration de la connaissance

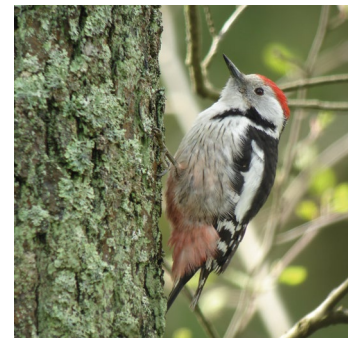


La Cigogne noire

Depuis 2020, 3 sites d'alimentation de la **Cigogne noire** (*Ciconia nigra*) sont suivis durant la période de nourrissage des cigogneaux qui s'étale d'avril à juillet. Afin d'être opérationnels, les dispositifs de comptage ont été posés, dès le mois de mars, permettant ainsi de guetter l'arrivée de cette espèce emblématique sur les cours d'eau du territoire. Comme l'année passée, le suivi a permis d'identifier au moins 2 adultes sur le périmètre d'étude du site «Forêt, bocage, étangs de Thiérache». Le suivi a également permis d'observer 16 espèces différentes, dont la **Grande aigrette** (*Ardea alba*), le **Martin-pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*), deux espèces de la Directive Oiseaux et le **Chat forestier** (*Felis sylvestris*), une espèce de la Directive Habitat.

Le Pic noir et le Pic mar

Afin de mettre à jour l'inventaire des couples de **Pic noir** (*Dryocopus martius*) et le **Pic mar** (*Dendrocopos medius*) à l'échelle des différents massifs forestiers de la ZPS, une étude a été réalisée durant la période nuptiale de ces deux espèces. Ainsi, de la mi-mars à la mi-avril, l'animatrice du site a parcouru, dès le lever du jour, les massifs forestiers du site. L'analyse des résultats permettra d'estimer la taille des populations et d'étudier l'évolution de celles-ci par rapport à 2010. L'objectif est de favoriser le potentiel d'accueil des deux espèces, en préservant de vieux arbres sur pied ou morts au sol, par exemple.



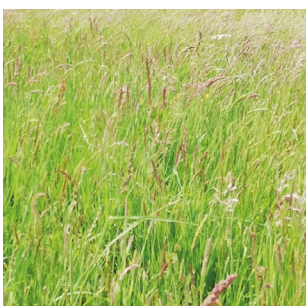
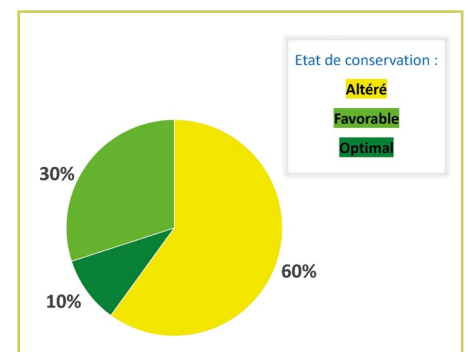
Les chauves-souris

Comme chaque hiver, une quarantaine de gîtes à chauves-souris ont fait l'objet d'un recensement sur les sites 36, 38 et 39. En effet, dès que les températures chutent, les chauves-souris entrent en phase d'hibernation dans des lieux présentant une température supérieure à 0°C et avec un taux d'humidité important afin de maintenir en bon état leurs ailes. Les zones spéciales de conservation abritent une multitude de blockhaus, ponts, ancien four à chaux, carrières qui offrent des conditions favorables durant cette période difficile. Au total, ce ne sont pas moins de 315 individus dénombrés pour 8 espèces différentes, dont 12 **Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*) et 1 **Grand murin** (*Myotis myotis*), 2 espèces ciblées par la Directive Habitat.

Murin de Bechstein, suspendu dans un blockhaus aménagé par le Parc

Les pelouses calcaires

Habitat emblématique des Monts de Baives et de Wallers-en-Fagne ainsi que du Mont de Bailièvre, les pelouses calcicoles abritent des espèces typiques, comme la **Scabieuse colombarie** (*Scabiosa columbaria*) et de multiples orchidées. En 2015, ces pelouses avaient fait l'objet d'un suivi standardisé au niveau national. Afin d'analyser leur évolution sur le site « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor » un nouvel inventaire a été réalisé en 2022 selon la même méthode. Les résultats montrent que les actions de restauration réalisées via un contrat Natura 2000 (fauche tardive, ouverture des milieux) ont permis l'amélioration de leur état de conservation (7% des pelouses en bon état de conservation en 2015).



Les prairies de fauche

Habitat naturel typique du bocage de l'Avesnois, les prairies maigres de fauche présentent des végétations riches en espèces, comme la **Grande marguerite** (*Leucanthemum vulgare*), la **Colchique d'automne** (*Colchicum autumnale*) ou le **Fromental élevé** (*Arrhenatherum elatius*). Comme pour les pelouses calcaires l'objectif est d'analyser les évolutions de cet habitat par rapport à l'état initial. L'animateur du site 39 a inventorié les parcelles qui avaient été suivies en 2016. Les résultats montrent que l'état de conservation de cet habitat prairial est favorable sur la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers ». La mise en œuvre de pratiques agricoles telles que la fauche tardive (après le 15 juin) ou la limitation du recours à la fertilisation, minérale et organique, participe à leur maintien sur le territoire.

Zoom sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

La prairie à Molinie, un habitat riche mais menacé ...

Les prairies à Molinie regroupent un ensemble de végétations, généralement dominées par les joncs et la **Molinie bleue** (*Molinia caerulea*).

La composition en espèce floristique varie en fonction du type de sol sur lequel elles se développent, mais aussi des modes de gestion appliqués. La végétation bleue-violacée typique de ce milieu et parsemée de fleurs aux couleurs très franches, qui peuvent atteindre 90 cm de hauteur !

Très rares sur le territoire de l'Avesnois, ces prairies se retrouvent sur le site 38 en milieu humide à Baives ou Trélon, mais également sur le site 39, le long de la Vallée de la Thure.

Associée à une bonne qualité de l'eau, les pratiques de fauche tardive ou du pâturage extensif favorisent le maintien de l'habitat. A contrario, le drainage des parcelles, l'abandon ou l'intensification des pratiques agricoles menacent la pérennité de cet habitat.

Un papillon sur liste rouge : le Damier de la Succise ?

Inscrit à l'annexe IV de la directive habitats, le **Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*) est un petit papillon aux motifs en damier fauve et jaune.

Ces chenilles se développent généralement sur la **Succise des prés** (*Succisa pratensis*) d'où provient une partie de son nom. Il peut également utiliser d'autres plantes hôtes comme la **Knautie des champs** (*Knautia arvensis*) et la **Scabieuse colombarie** (*Scabiosa columbaria*).

L'Avesnois fait partie des rares territoires, à l'échelle régionale, où l'espèce est présente notamment en forêt de Trélon et de l'Abbé-Val Joly. En effet, sur le Site 38, il peut être observé aux bords de layons forestiers humides où se développent les plantes hôtes.

La principale menace qui le guette est la dégradation de ses habitats, notamment par l'assèchement des zones humides, l'intensification agricole ou la fermeture des layons forestiers par manque d'entretien.

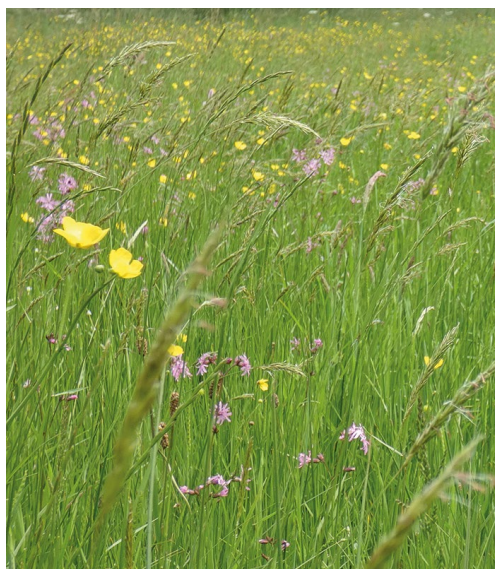
Le Pic noir, le plus grand des pics européens !

Reconnaissable par sa grande taille et sa calotte rouge caractéristique, le **Pic noir** (*Dryocopus martius*) peut être entendu à plus d'un kilomètre lorsqu'il tape son bec contre les troncs à la recherche de fourmis et d'insectes xylophages (consommant du bois). On dit alors qu'il tambourine ! Néanmoins, il se pose volontiers à terre à la recherche de nourriture dans les souches et le bois mort.

Discret et solitaire une grande partie de l'année, les parades nuptiales commencent dès janvier. Le mâle attire alors la femelle dans sa loge, cavité creusée dans les arbres.

En promenade, vous aurez peut-être la chance de l'observer ou de l'écouter dans nos belles forêts de feuillus et particulièrement dans les forêts domaniales de l'Abbé-Val Joly, de Fourmies, ou de Mormal.

L'espèce est menacée par la disparition de ses habitats et la fragmentation des grands massifs forestiers. Néanmoins, à l'échelle de la ZPS, la population tend à se maintenir grâce au maintien d'arbres vieillissants et de bois mort au sol.



Prairie à Molinie



Damier de la Succise



Le Pic noir - © Grégory Smellinckx

A vos marques, prêt, jouez !

E	É	T	A	N	G	N	F	A	G	N	E	L	M
J	B	E	C	V	B	A	N	C	H	Q	G	C	Q
P	D	C	H	Z	T	T	Z	O	R	U	E	A	L
C	P	R	I	A	C	U	Z	N	D	J	S	N	O
Q	R	E	R	A	I	R	X	S	U	X	T	A	X
X	É	V	O	C	G	A	I	E	C	D	I	T	P
B	S	I	P	O	O	L	G	R	H	L	O	U	R
O	E	S	T	L	G	I	L	V	A	R	N	R	A
C	R	S	È	C	N	S	N	A	B	B	B	A	I
A	V	E	R	H	E	T	F	T	O	A	I	G	R
G	E	S	E	I	Y	E	U	I	T	I	J	P	I
E	R	O	S	Q	M	T	Q	O	S	V	T	N	E
F	X	E	Z	U	H	E	V	N	Z	E	B	C	S
R	Q	W	J	E	H	B	A	P	I	C	F	F	D

Liste des mots à retrouver :

BAIVES	ÉTANG
BOCAGE	FAGNE
CHABOT	GESTION
CHIROPTÈRES	NATURA
CIGOGNE	NATURALISTE
COLCHIQUE	PRAIRIE
CONSERVATION	PRÉSERVER
ÉCREVISSES	PIC

Avez-vous vu le chat forestier ?
On vous laisse chercher...



Conception graphique : Parc naturel régional de l'Avesnois

Directeurs de la publication : Viviane Desmarchelier, Jean-Claude Bonnin, Jean-Luc Perat, Patrick Dehen

Rédaction : Elise Zimny

Contributions : Guillaume Dhuiège, Fabien Charlet,
Louisa Messaci, Antoine Fenaux

Décembre 2022

Vous avez des questions, contactez-nous : contact@parc-naturel-avesnois.fr

